



CLASSIQUES
GARNIER

Édition de SPECTOR (Norman B.), « Privilege du Roy »,
Les Contens. Comédie, TURNÈBE (Odet de), p. 144-144

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-10864-1.p.0220](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-10864-1.p.0220)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 1993. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

PRIVILEGE DU ROY

Par grace et privilege du Roy, est permis à Felix le Mangnier, Marchant Libraire juré de l'Université de Paris, d'imprimer, ou faire imprimer et mettre en vente, un livre intitulé (*Les Contens, Comedie Françoisé*). Et fait defences ledit Seigneur à tous Libraires, imprimeurs, et autres de quelque qualité qu'ils soient, de non imprimer, ou faire imprimer, vendre ou distribuer en ses pays, terre ou seigneurie, autres que ceux qu'aura fait imprimer ledit le Mangnier, et ce jusques au temps et terme de dix ans, à compter du jour et date que lesdits livres seront achevez d'imprimer. Sur les peines contenues és lettres patentes dudit privilege.

Donné à Paris, le seizieme jour de Septembre, mil cinq cens quatre vingts et quatre. Et de nostre regne le onzieme.

Par le Conseil.

Signé

OLIER.

COURTIN RÉFFERENDAIRE